



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ÉTATS-UNIS.

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE CHILI ET LE PÉROU. Arequila, 24 novembre.

La paix vient d'être signée entre le Chili et le Pérou. Au moment où le traité a été conclu, l'armée chilienne était au pouvoir du général de Santa-Cruz. La désertion et les maladies avaient réduit les forces du général Blanco à moins de 2500 hommes découragés et refusant de combattre, et leur retraite était coupée.

L'armée de Santa-Cruz au contraire, forte de 5000 hommes était pleine d'enthousiasme. On espère que la paix avec les provinces argentines suivra naturellement cet événement.

ANGLETERRE — Londres, le 19 mars.

Il est maintenant certain que le grand-duc Michel viendra à Londres au mois de juin prochain. On fait des préparatifs à Ashburnham-House, pour la réception de S. A., qui sera accompagnée d'une suite brillante et nombreuse. Le prince vient pour assister au couronnement de S. M., comme représentant de l'empereur de Russie. (MORN. HERALD.)

On assure que la Banque d'Angleterre est sur le point d'envoyer aux États-Unis, à l'adresse de son agent à New-York, M. Cowel, une somme d'un demi-million sterling en or. (Times.)

Parmi les nouveaux pairs que le gouvernement se propose de créer, on cite lord Belfast, ci-devant membre de la chambre des communes.

FRANCE. — Paris, le 19 mars.

La princesse Marie et le duc de Wurtemberg sont arrivés aux Tuileries hier après-midi.

Il est toujours grandement question au château des Tuileries d'envoyer le duc de Nemours à Londres pour le moment du couronnement de la reine Victoire. On dit que le roi doit affecter une somme de 10 millions pour le voyage de son fils, afin qu'il puisse soutenir l'éclat de son rang auprès des plus riches seigneurs qui affecteront une munificence royale dans cette occasion. On croit aussi que M. Sébastiani sera remplacé pour cette époque à l'ambassade de Londres, mais on ne connaît pas encore le nom de son successeur. On parle néanmoins de M. de Mortemart. Il avait été décidé avant l'ouverture de la session que l'on réclamerait des chambres un crédit spécial pour les frais de représentation des ambassadeurs français à Londres et à Vienne, lors des couronnements de la reine d'Angleterre et de l'empereur d'Autriche. Mais on a renoncé à cette demande d'allocation.

Un employé du ministère des affaires étrangères est parti la nuit dernière pour Berlin, chargé d'une mission particulière. Il doit passer par Mayence et par Bruxelles avant de revenir à Paris. On croit que sa mission est relative aux affaires de Cologne et qu'elle se lie avec le voyage de M. Le Hon à Berlin.

M. de Campuzano est de retour à Paris, après avoir rempli à Londres la mission financière dont il avait été chargé. Elle consistait, dit-on, à obtenir un délai pour le paiement de l'arrière de la solde des individus ayant fait partie de la légion anglaise. On ajoute qu'il a réussi dans cette importante négociation.

C'est un projet de loi fort important dans les circonstances actuelles que celui présenté de nouveau par le gou-

vernement pour régler la législation des mines. Jamais l'industrie ne s'est trouvée dans un état d'effervescence aussi grand que depuis un an, et les mines, surtout celles de houilles, jouent un grand rôle dans toutes les transactions industrielles et manufacturières. Il est donc de la plus haute gravité de veiller à ce que les compagnies concessionnaires des mines ne dévastent pas les ressources minérales de la France, ne pensant qu'à exploiter le présent, et s'inquiétant peu de suivre la mine pour l'avenir. A Rive de Givre, par exemple, les imprudences de quelques exploitans ont ouvert un passage à l'eau du Gier, qui pénètre dans l'intérieur des mines, et qui menace d'envahir les travaux supérieurs. Jamais des concessionnaires n'ont pu s'entendre entre eux pour aviser à un système général d'assèchement, et les efforts du gouvernement auprès d'eux sont toujours restés sans résultats. Le ministère propose dans son projet de loi un mode d'association dans lequel les intérêts des concessionnaires seraient garantis par un syndicat qu'ils nommeraient eux-mêmes; si les concessionnaires refusaient de concourir aux travaux, ils perdraient leur concession.

Le banquet qui a été offert à M. Lafitte par les électeurs des 2° et 6° arrondissemens de Paris a été très-brillant. On y remarquait une quinzaine de députés de l'opposition, autant de candidats qui ont échoué aux élections, et d'autres notabilités de tous genres. Le nombre des convives était de 950. De nombreux toasts ont été portés à M. J. Lafitte.

Pendant le banquet, on colportait dans la salle une pétition à la chambre en faveur de la réforme électorale. Cette pétition a été couverte de signatures, et chaque électeur en a porté un exemplaire pour le soumettre à ses concitoyens. Les commissaires du banquet étaient chargés d'organiser des quêtes au profit des indigens.

Le journal ministériel a publié hier, comme arrivant à l'instant même à Paris, une lettre de Philadelphie, du 26 février, qui ne fait que reproduire des nouvelles déjà connues, telles, par exemple, que l'enlèvement d'armes opéré, avec violence, dans les arsenaux de l'Union, et Pavis que les insurgés avaient fixé le 22 pour une nouvelle attaque sur le Haut-Canada.

On écrit du Port-au-Prince, le 6 février: « Après avoir touché au Fort Royal, à St-Pierre, à la Pointe à Pitre, à la Basse-Terre, à St-Thomas, l'expédition française, pour Haïti, a enfin jeté l'ancre sur la rade de Port-au-Prince, le 29 janvier. Les commissaires ont été reçus avec le cérémonial usité, mais non sans une certaine contrainte de la part des autorités. Néanmoins cet esprit d'inquiétude, causé par les rapports inexactes des étrangers peut-être même des Français, s'est bientôt dissipé.

Les négociations ont été immédiatement entamées, et plusieurs conférences ont eu lieu. Mais il ne transpire rien en public de ce qui s'y est passé. Les deux parties étant animées du désir de conclure un arrangement à l'amiable; on est ici très-rassuré sur l'issue de cette affaire.

Nous avons sur rade plusieurs navires de guerre anglais et américains. »

On parle beaucoup d'une note diplomatique remise par M. Cass, ambassadeur des États-Unis, à M. le président du conseil. Il s'agit d'une circulaire de M. le ministre du commerce tendant à faire craindre une nouvelle crise commerciale en Amérique. On dit que le langage de M. Cass est haut et menaçant, il exige un désaveu officiel. Aussitôt que nous connaîtrons la réponse, probablement évasive de M. Molé, nous la ferons connaître.

Le COURRIER FRANÇAIS réfute la circulaire de M. le mi-

nistre du commerce sur la crise des États-Unis. Les nouvelles les plus récentes d'Amérique, dit-il, ne justifient nullement les alarmes répandues par le ministère. Si les États-Unis se trouvaient encore dans un état de crise, les Anglais, qui ont des rapports plus directs et plus étendus avec le commerce américain, devraient en souffrir les premiers. Pourtant on ne remarque aucune crainte en Angleterre. Au lieu de faire peur aux négocians anglais, le ministre du commerce, M. Thompson, n'est occupé qu'à recevoir des pétitions contre le système prohibitif du gouvernement français. Le COURRIER termine ainsi:

« On voit que la circulaire adressée par M. Martin (du Nord) aux chambres de commerce, relativement aux prétendus désastres qui menaçaient les États-Unis, ne repose sur aucun fondement. Elle n'a pu être que le produit ou d'une ignorance bien profonde ou d'une détestable spéculation de parti. On a voulu créer un préjugé contre la conversion des rentes, et embarrasser la chambre dans l'exercice d'un devoir. Nous espérons que des explications seront demandées au ministère sur cette démarche. Les chambres ont pour mission de contrôler le gouvernement, et des actes pareils ne doivent point passer inaperçus. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MARS.

Il y a eu fort peu d'affaires sur les fonds français, toute la spéculation étant entièrement portée sur les valeurs industrielles. L'actif espagnol est à 21 5/4.

Deux nouvelles entreprises ont été cotées aujourd'hui à la bourse, les mines de houille de Pont-de-Loup avec 125 francs de hausse, qui, plus tard, s'est limitée à 60 fr., et l'asphalte anglais, qui s'est élevé de 1000 fr. dans la bourse.

Les actions du fer galvanisé ont monté de 1000 fr.; restées hier à 925, elles ont ouvert aujourd'hui à 1000 fr., puis elles se sont élevées à 2000 fr.; ce cours a fait fléchir par suite de réalisations à 1920 fr.; puis l'on est revenu à 1500 fr. On s'est peu occupé des chemins de fer.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une lettre publiée par le CONSTITUTIONNEL, en date de Logrono le 15 mars, donne le passage de l'Ebre comme effectué. Cette lettre ajoute ce qui suit:

Les deux divisions de Logrono et Haro marchent à l'instant dans la direction de Tertullia (Castille), pour prévenir les carlistes et les empêcher de pénétrer dans les montagnes de Forca et dans la province de Burgos. Espartero prendra le commandement de ces divisions; dans la prévision que don Carlos profitera de ce mouvement pour entrer dans les Asturies, le général Latre a reçu l'ordre de manœuvrer sur Villarcayo. Cette opération des carlistes leur a été inspirée par le désespoir, car les provinces ne pouvaient plus leur fournir de vivres et probablement ils ne laisseront qu'une petite garnison à Estella.

Nous ferons remarquer que le PHARE DE BAYONNE du 17 ne parle point de ce mouvement.

Le Globe traite d'absurde, certains bruits répandus sur un emprunt de 100 millions, auquel auraient consenti quelques banquiers de Londres, dans l'intérêt du gouvernement révolutionnaire d'Espagne.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 20 mars.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentans a terminé aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif aux fils de lins. Elle a adopté le droit fixé par la commission d'industrie, d'après la base établie hier. Ce droit sera en conséquence pour cent

important. Tous trois avaient dans le pays de grands partisans, et certes ils avaient des titres au choix du souverain. Hommes de tête et de cœur, ils avaient également des droits à la faveur qu'ils ambitionnaient. Cependant la voix publique appelait plus particulièrement le comte d'Egmont déjà célèbre par les victoires de St-Laurent et de Gravelines. Brave, généreux et populaire, il était l'idole des grands, du peuple et du soldat. La franchise, la noblesse de son caractère lui avait captivé tous les cœurs.

Philippe, peut-être trop jaloux de son autorité, trop méfiant peut-être, ne jugea pas à propos de confier le gouvernement des Pays-Bas à aucun seigneur indigène. La démarcation qu'il établit par là entre ses sujets et son administration fut, sans doute, dans la disposition des esprits, une faute grave, qui enfanta par la suite toutes les commotions qui, pendant plus de 50 ans, agitérent ces belles provinces. Il nomma sa sœur Marguerite, veuve du duc de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante générale. Il lui adjoignit un conseil de six membres dont Antoine de Granvelle, évêque d'Arras, était le chef. Les principaux seigneurs flamands furent nommés gouverneurs particuliers des provinces. Entr'autres le comte d'Egmont reçut le gouvernement de la Flandre en partage; le prince d'Orange, la Hollande; le comte d'Arenberg, la Frise; le comte de Horn fut fait amiral; le duc d'Arschot fut mis à la tête de la cavalerie. Tous avaient droit de séance au conseil d'état où toutes les affaires devaient se traiter. Cependant la gouvernante choisit, au sein même de cette assemblée, un conseil privé dont Granvelle était l'âme, et dont les comtes d'Egmont, de Horn, et le prince d'Orange étaient constamment exclus. Au moyen de cette combinaison, la régente leur cacha soigneusement le secret de l'état, en ne leur accordant, par politique, qu'une confiance apparente. Toute l'autorité souveraine résidait donc dans la personne de Granvelle, étranger originaire de Besançon, ce qui produisit un mécontentement général. En même temps l'hérésie, qui, sous Charles-Quint, avait commencé à s'introduire dans

FEUILLETON.

SAC D'ANVERS PAR LES ESPAGNOLS.

(1576).

Les annales de la Belgique, au 16° siècle, sont pleines de toutes sortes de secousses et de désordres qu'enfanta le barbare despotisme de la domination espagnole. La ville d'Anvers, si riche, si commerçante à cette époque, subit, plus que toute autre localité, les conséquences des passions haineuses de ces tems malheureux.

Tout le monde sait, que Charles-Quint, l'élite des guerriers du tems, lassé des grandeurs humaines, déposa sa couronne, et abdiqua, après avoir pacifié l'Europe, en faveur de Philippe II.

Charles-Quint en remettant, le 25 octobre 1555, à Bruxelles, ses vastes états à son fils, lui adressa un discours paternel et patriotique, dans lequel il particularisa les vertus et les mœurs des différens peuples que Philippe allait gouverner. Voici ce qu'il dit sur les Belges: « Ce n'est point une aveugle préoccupation qui dicte le jugement que je porte. Le Belge est digne de toute votre estime, et quoique ce soit sur le sol qui le nourrit que je vis pour la première fois le jour, ce n'est là que la plus faible source de mon amour pour lui. Toutes les vertus qui rendent l'homme estimable, germent dans son cœur. Modéré dans le bonheur, il est également calme et tranquille dans l'adversité. Son ame droite, simple et intègre, ignore le mensonge et le parjure. Sans faste, sobre, franc, courageux, il est tout à la fois prudent et circospect. A une patience opiniâtre, il unit un travail constant. Fidèle à la religion de ses pères, il chérit ses légitimes maîtres aussi long-»

qu'ils respectent eux-mêmes la justice et les lois. Mais malgré sa cons-tance à supporter l'injure, chaque belge devient un lion qui veille à la cause publique dès qu'on ose attenter à ses droits. Le nom sacré de la liberté est gravé dans tous les cœurs, et ce peuple préfère une glorieuse

» mort à une vie marquée par l'ignominie; et si jamais la tyrannie » cherchait à l'opprimer, on le verrait bientôt combattre et mourir, mais » en conservant une ame libre. Tel est le caractère du belge; tel il a été » dans tous les siècles. Toujours on l'a cru libre, lors même qu'un pou- » voir arbitraire donnait des fers au reste de l'univers; et tandis que Rome » subjuguait le monde entier, le Belge seul fut l'ami de Rome. La main » du tems détruit les empires; mais l'amour de la liberté ne cessera ja- » mais d'enflammer son cœur; quoiqu'il reconnaisse à la vérité un maître, il ne frémit pas moins à la seule idée de la servitude; et le prince » qui le premier osera penser à devenir son tyran, telles vertus qu'il ait » d'ailleurs, trouvera aussitôt un ennemi dans chaque Belge. »

Ce portrait est brillant, sans doute, mais il n'est point flatté, et il fit si peu d'impression sur Philippe, qu'il perdit dans la suite la Belgique pour avoir méconnu les droits d'une nation généreuse.

A des époques moins éloignées de nous, d'autres princes firent une expérience pareille, dont l'issue est bien propre à caractériser la justice du jugement de Charles-Quint. Nous ne suivrons pas ce grand homme dans sa retraite au monastère de St-Jean en Estramadure. Le lecteur sait que là celui qui, pendant 40 ans, avait été, pour ainsi dire, le dominateur de l'Europe, s'occupait à planter des choux et à faire des horloges. Une fièvre violente l'emporta au tombeau, le 21 septembre 1558, dans sa 59° année.

La mort de cet homme célèbre fut un sujet de deuil pour la Belgique, et fut bientôt suivie d'une série d'horribles événemens dont les récits sanglans fatiguent l'âme.

Philippe II, ayant terminé la guerre avec la France par le traité de Cateau-Cambrésis, n'avait rien de plus pressé que de hâter son retour en Espagne, où il avait résolu de fixer son séjour. Il régla, avant son départ, l'état-civil, militaire et ecclésiastique des Pays-Bas, et pourvut aux fonctions de gouverneur-général. Le comte d'Egmont, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et le comte de Horn, briguaient ce poste

kilog. de 15 p. c. sur les fils écus, et de 18 fr. sur les fils blancs, teints et tors du n° 1 au n° 50; de 58 fr. sur le fil écu et de 55 fr. sur les fils blancs, teints et tors, du n° 51 et au-dessus. Le fil de mulquinerie commencera au n° 85.

L'amendement de M. Deneuf, tendant à exempter du droit, les fils de Westphalie, nécessaires aux fabriques de coutil de Turnhout, n'a pas été admis. Sur la proposition de M. le ministre des finances, un article a été ajouté à la loi pour ne lui donner qu'une durée de 3 années.

La chambre a ensuite entamé la discussion du projet de loi relatif au sel. A cette occasion, M. Defoëre a cherché à établir que le ministère actuel est un ministère exclusivement fiscal, ne sachant pas combiner les besoins du trésor avec les exigences impérieuses du commerce et de l'industrie, ni tirer de ses propres actes tous les avantages qui pourraient en résulter pour nos intérêts matériels.

M. le ministre des finances s'est appuyé sur la majorité de la chambre qui avait partagé l'opinion du gouvernement en ajournant la discussion des droits différentiels; il a ajouté que les faits politiques, qui se sont récemment présentés, rendraient cette question plus dangereuse encore, puisque l'établissement de droits différentiels pourrait mécontenter les juges politiques dont la Belgique aura sans doute bientôt besoin.

— La plupart des sections, cinq sur six, ont achevé l'examen du projet de loi d'emprunt de 180 millions et nommé leurs rapporteurs. Ce sont MM. Desmanet de Biesme, Dubus aîné, Verdussen, Angillis et Devaux.

SOCIÉTÉ DES ACTIONS RÉUNIES.

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu avant-hier pour la communication du bilan de l'exercice 1857; le résultat est un dividende de 2 1/4 p. c., 27 fr. 50 par action. La situation satisfaisante de la société a été très-clairement exposée et développée par M. Ch. de Brouckère, président du conseil d'administration.

Bruxelles (trois heures). La stagnation était encore à l'ordre du jour de la bourse; les premiers instans se sont écoulés sans affaires et vers la clôture deux valeurs ont été demandées avec une assez forte hausse. Fond de l'Etat dette active 2 1/2 p. c. 54 1/4 A., 5 p. c. 101 A., 4 p. c. 94 1/4 A. P. Société Générale titres en nom fl. 840 P., certificats au porteur émission de Paris 1770 P.; Société de Mutualité 1175 (117 1/2) et P.; Société Civile 1500 (150) cours; Banque de Belgique 1480 1500 (148 150) A. en hausse; Actions-Réunies 1058 75 (105 7/8) A. 1060 (106) P.; Canal de la Sambre à l'Oise très-ferme 1092 50 (109 1/4) A.; Produits au Flénu 2250 (225) P.; Levant du Flénu 1800 (180); Hornu et Wasme 1500 (150) P.; Sarslongchamps 1700 (170) A.; Société Nationale 1505 (150 1/2) P. 1506 (150) cours; Raffinerie Nationale 1250 (125); Hauts-Fourneaux du Luxembourg 1140 (114) P.; Société de Commerce 1645 (164 1/2) et P.; Société Luxembourgeoise 1050 (105) A.; Manufactures de Glaces 1500 (150); Chemin de fer de Cologne 1060 P.; Bray et Mourage 119 1/4 120 A.

Lactif espagnol avait fait un grand pas rétrograde, avant même que la cote de Paris fut connue, il était offert à 48 3/4 sans preneurs, on pouvait l'obtenir à 48 5/8.

La souscription ouverte rue d'Assaut, n° 8, pour obtenir des actions du chemin de fer de Paris à Tours a été close hier, il a été demandé 50,000 actions (15,000,000), et ce matin encore on s'est présenté pour en avoir 1200, mais elles n'ont pu être inscrites.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza avec peu d'affaires; graine de colza peu en vente, fourreaux précédents prix.

Anvers, (deux heures 3/4). — Par voie télégraphique. — Ardois 19 3/4 11/16.

Amsterdam, 20 mars. — Dette active 5 p. c. 101 7/8, 2 1/2 p. c. 95 1/8, Ardois 19 3/4 11/16, Brésiliens 76 1/4.

LIÈGE, LE 22 MARS.

DE LA QUESTION HOLLANDAISE.

La nouvelle de l'adhésion du roi Guillaume au traité des 24 articles, a été accueillie, parmi nous, avec des marques d'incrédulité; on ne croit pas à un changement de politique aussi brusque; on ne croit pas à l'abandon inopiné d'un système au maintien duquel le roi de Hollande a sacrifié tant de millions. L'opposition, il est vrai, était devenue menaçante; la 2^e chambre des états-généraux avait pris l'engagement formel de rejeter les crédits de guerre, si le gouvernement ne se montrait pas disposé à mettre un terme au statu quo qui ruine le pays; il est donc possible que le cabinet hollandais, alarmé sur les suites que pouvait entraîner un sembla-

ble refus, ait cru devoir faire quelque concession. Mais, quand il aura obtenu ce qu'il demande, il continuera son système de temporisation et d'attente, en prétextant quelque impossibilité, quelque obstacle imprévu, et l'opposition en aura été pour ses frais d'éloquence, et ses remerciements prématurés. Tel est le rôle que le roi Guillaume a constamment joué. Jamais il n'y a eu de sa faute. Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour parvenir à une solution pacifique et à la conclusion d'un arrangement qui ne compromît pas les intérêts et l'honneur de la Néerlande. On dirait qu'il n'a pas de volonté autre que celle de son peuple.

Et cependant, depuis sept ans, il gouverne au rebours du vœu national, et, chaque année, il trouve un moyen de prolonger la situation pénible qu'il a faite à son pays. On croit maintenant qu'elle va cesser; on se trompe; le roi Guillaume a déclaré plus d'une fois qu'il n'accepterait jamais le traité des 24 articles. Il trouvait que les huit millions de la dette mis à notre charge n'étaient pas assez; il regardait la libre navigation des eaux intérieures de la Hollande comme une usurpation de territoire; il considérait la distraction d'une partie du duché de Luxembourg comme un affront sanglant fait à sa couronne; il réclamait la fermeture de l'Escaut; il demandait la cession de toute la province de Limbourg; il allait même jusqu'à exiger des garanties matérielles pour le paiement de notre part dans la dette. Et aujourd'hui, il consentirait à abdiquer toutes ses prétentions sur la Belgique! Après avoir dépensé plus de deux cents millions de florins, uniquement dans l'intérêt de sa vanité, et pour rester fidèle à sa royale devise, il viendrait, à la face de son peuple, déclarer qu'il a eu tort, qu'il s'est trompé! Il viendrait donner un démenti à son caractère, à sa politique, à sa haine, reconnaître la Belgique, que naguères encore il traitait de rebelle, saluer du titre de roi le prince qui, à ses yeux, n'est qu'un usurpateur! Non, il nous est impossible de le croire.

L'immense responsabilité qu'une semblable conduite ferait peser sur lui, les graves reproches que son peuple serait en droit de lui adresser pour avoir inutilement maintenu un état de guerre si dispendieux, si accablant, s'opposent à son accession pure et simple au traité des 24 articles. Aussi croyons-nous qu'il ne s'agit pas de cela.

Si l'on examine attentivement le sens des nouvelles qui nous sont parvenues de la Hollande, on se convaincra qu'il est tout simplement question d'une négociation préliminaire; on a l'espoir fondé de parvenir à une conclusion; le roi a consenti à un arrangement sur les bases des 24 articles; on ne veut donc pas du traité tel quel est; on espère obtenir des modifications à quelques-unes de ses clauses; on aura déclaré qu'on est prêt à se soumettre aux conditions du traité, sauf quelques changements, qui pourraient fort bien en altérer complètement le caractère. Voilà ce que le roi Guillaume a fait connaître aux états-généraux, et peut-être même aux grandes puissances contractantes. Mais, depuis sept ans, il n'a pas tenu d'autre conduite, d'autre langage. Il a l'air d'admettre le principe de la séparation; il en reconnaît, en secret, la nécessité; mais il ne se résoudra jamais à en accepter toutes les conséquences.

Il ne reste au roi Guillaume qu'un seul moyen de se tirer avec honneur des embarras qu'il s'est créés: ce serait d'abdiquer la couronne en faveur de son fils. Libre de tout engagement, n'étant pas solidaire du système politique suivi par son père, le prince d'Orange pourrait entrer dans une autre voie sans s'exposer au moindre reproche, et consolider sa popularité par un acte conforme aux vœux de tous les hollandais. Mais c'est encore là un parti extrême que le vieux roi n'adopterait point. Il regarderait cette abdication comme une concession à l'esprit révolutionnaire, dont il est l'ennemi acharné, et il préférerait s'envelopper sous les ruines de son trône, plutôt que d'en descendre aux acclamations de l'Europe libérale. Il veut régner jusqu'à sa mort, et il ne déposera le sceptre qu'au moment où ses yeux se fermeront pour toujours. Dans cette disposition d'esprit, et avec les antécédents qu'on lui connaît, le roi Guillaume baisera, tergiversera, négociera, et tous ces bruits qui circulent sur son acceptation définitive du traité des 24 articles, s'évanouiront, et ne laisseront après eux que le souvenir d'une nouvelle mystification, dès que les états-généraux auront consenti à voter les crédits de guerre et le paiement intégral de la dette.

vers, se firent remarquer par leur fureur aveugle. Les temples saccagés, détruits; les images de Dieu, de la Vierge et des Saints brisés; les tableaux sacrés, percés, mutilés; des prêtres et des religieux chassés, assassinés; la sainteté du tabernacle violée, l'hostie consacrée foulée aux pieds; les huiles saintes jetées au loin... Telles étaient les scènes sacrilèges que se commirent à-peu-près en même temps (août 1566) sur tous les points de la Belgique, triste conséquence de l'effervescence populaire qui elle-même trouvait sa cause dans l'oppression fanatique des agents de l'Espagne.

Marguerite employa l'indulgence pour tâcher d'apaiser les esprits. Sa conduite fut hautement blâmée par Philippe II. Le souverain embrassa le système de la terreur. Il fit choix de don Alvarez de Tolède, duc d'Albe, pour être exécuteur de ses ordres rigoureux. Tout le monde connaît les effroyables suites de la proscription et de la vengeance de cet homme sanguinaire, qui n'hésita pas à atteindre ses lauriers militaires du sang de vingt mille victimes, qui toutes tombèrent sous la hache du bourreau... Les têtes les plus illustres furent sacrifiées au ressentiment et à la haine du général espagnol. Dans une première exécution, une vingtaine de gentilshommes eurent la tête tranchée sur la place de Bruxelles. Le bourgmestre d'Anvers, Antoine Van Straelen, fut exécuté à Vilvorde; d'autres chevaliers furent écartelés... Cette sanglante tragédie était le prélude du sort réservé aux comtes d'Egmont et de Horn. Ces deux nobles victimes de la barbarie furent décapitées le 5 juin 1568. Elles moururent avec une fermeté digne de leur grand caractère.

Cette exécution inique fournit un nouvel aliment à la haine que les Belges portèrent au nom espagnol. Vengeance! fut un cri unanime.

L'atroce sévérité du duc d'Albe ne l'avait rendu que trop odieux aux flamands, lorsqu'il vint ajouter par son orgueil au mépris qu'on lui avait voué. Il fit élever sa statue en bronze au milieu de la place d'armes de la citadelle d'Anvers. Il y était représenté revêtu de ses armes, le bras droit tendu vers la ville dans une attitude menaçante. Sur le piédestal était gravée cette superbe inscription:

ble refus, ait cru devoir faire quelque concession. Mais, quand il aura obtenu ce qu'il demande, il continuera son système de temporisation et d'attente, en prétextant quelque impossibilité, quelque obstacle imprévu, et l'opposition en aura été pour ses frais d'éloquence, et ses remerciements prématurés. Tel est le rôle que le roi Guillaume a constamment joué. Jamais il n'y a eu de sa faute. Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour parvenir à une solution pacifique et à la conclusion d'un arrangement qui ne compromît pas les intérêts et l'honneur de la Néerlande. On dirait qu'il n'a pas de volonté autre que celle de son peuple.

Et cependant, depuis sept ans, il gouverne au rebours du vœu national, et, chaque année, il trouve un moyen de prolonger la situation pénible qu'il a faite à son pays. On croit maintenant qu'elle va cesser; on se trompe; le roi Guillaume a déclaré plus d'une fois qu'il n'accepterait jamais le traité des 24 articles. Il trouvait que les huit millions de la dette mis à notre charge n'étaient pas assez; il regardait la libre navigation des eaux intérieures de la Hollande comme une usurpation de territoire; il considérait la distraction d'une partie du duché de Luxembourg comme un affront sanglant fait à sa couronne; il réclamait la fermeture de l'Escaut; il demandait la cession de toute la province de Limbourg; il allait même jusqu'à exiger des garanties matérielles pour le paiement de notre part dans la dette. Et aujourd'hui, il consentirait à abdiquer toutes ses prétentions sur la Belgique! Après avoir dépensé plus de deux cents millions de florins, uniquement dans l'intérêt de sa vanité, et pour rester fidèle à sa royale devise, il viendrait, à la face de son peuple, déclarer qu'il a eu tort, qu'il s'est trompé! Il viendrait donner un démenti à son caractère, à sa politique, à sa haine, reconnaître la Belgique, que naguères encore il traitait de rebelle, saluer du titre de roi le prince qui, à ses yeux, n'est qu'un usurpateur! Non, il nous est impossible de le croire.

L'immense responsabilité qu'une semblable conduite ferait peser sur lui, les graves reproches que son peuple serait en droit de lui adresser pour avoir inutilement maintenu un état de guerre si dispendieux, si accablant, s'opposent à son accession pure et simple au traité des 24 articles. Aussi croyons-nous qu'il ne s'agit pas de cela.

Si l'on examine attentivement le sens des nouvelles qui nous sont parvenues de la Hollande, on se convaincra qu'il est tout simplement question d'une négociation préliminaire; on a l'espoir fondé de parvenir à une conclusion; le roi a consenti à un arrangement sur les bases des 24 articles; on ne veut donc pas du traité tel quel est; on espère obtenir des modifications à quelques-unes de ses clauses; on aura déclaré qu'on est prêt à se soumettre aux conditions du traité, sauf quelques changements, qui pourraient fort bien en altérer complètement le caractère. Voilà ce que le roi Guillaume a fait connaître aux états-généraux, et peut-être même aux grandes puissances contractantes. Mais, depuis sept ans, il n'a pas tenu d'autre conduite, d'autre langage. Il a l'air d'admettre le principe de la séparation; il en reconnaît, en secret, la nécessité; mais il ne se résoudra jamais à en accepter toutes les conséquences.

Il ne reste au roi Guillaume qu'un seul moyen de se tirer avec honneur des embarras qu'il s'est créés: ce serait d'abdiquer la couronne en faveur de son fils. Libre de tout engagement, n'étant pas solidaire du système politique suivi par son père, le prince d'Orange pourrait entrer dans une autre voie sans s'exposer au moindre reproche, et consolider sa popularité par un acte conforme aux vœux de tous les hollandais. Mais c'est encore là un parti extrême que le vieux roi n'adopterait point. Il regarderait cette abdication comme une concession à l'esprit révolutionnaire, dont il est l'ennemi acharné, et il préférerait s'envelopper sous les ruines de son trône, plutôt que d'en descendre aux acclamations de l'Europe libérale. Il veut régner jusqu'à sa mort, et il ne déposera le sceptre qu'au moment où ses yeux se fermeront pour toujours. Dans cette disposition d'esprit, et avec les antécédents qu'on lui connaît, le roi Guillaume baisera, tergiversera, négociera, et tous ces bruits qui circulent sur son acceptation définitive du traité des 24 articles, s'évanouiront, et ne laisseront après eux que le souvenir d'une nouvelle mystification, dès que les états-généraux auront consenti à voter les crédits de guerre et le paiement intégral de la dette.

vers, se firent remarquer par leur fureur aveugle. Les temples saccagés, détruits; les images de Dieu, de la Vierge et des Saints brisés; les tableaux sacrés, percés, mutilés; des prêtres et des religieux chassés, assassinés; la sainteté du tabernacle violée, l'hostie consacrée foulée aux pieds; les huiles saintes jetées au loin... Telles étaient les scènes sacrilèges que se commirent à-peu-près en même temps (août 1566) sur tous les points de la Belgique, triste conséquence de l'effervescence populaire qui elle-même trouvait sa cause dans l'oppression fanatique des agents de l'Espagne.

Marguerite employa l'indulgence pour tâcher d'apaiser les esprits. Sa conduite fut hautement blâmée par Philippe II. Le souverain embrassa le système de la terreur. Il fit choix de don Alvarez de Tolède, duc d'Albe, pour être exécuteur de ses ordres rigoureux. Tout le monde connaît les effroyables suites de la proscription et de la vengeance de cet homme sanguinaire, qui n'hésita pas à atteindre ses lauriers militaires du sang de vingt mille victimes, qui toutes tombèrent sous la hache du bourreau... Les têtes les plus illustres furent sacrifiées au ressentiment et à la haine du général espagnol. Dans une première exécution, une vingtaine de gentilshommes eurent la tête tranchée sur la place de Bruxelles. Le bourgmestre d'Anvers, Antoine Van Straelen, fut exécuté à Vilvorde; d'autres chevaliers furent écartelés... Cette sanglante tragédie était le prélude du sort réservé aux comtes d'Egmont et de Horn. Ces deux nobles victimes de la barbarie furent décapitées le 5 juin 1568. Elles moururent avec une fermeté digne de leur grand caractère.

Cette exécution inique fournit un nouvel aliment à la haine que les Belges portèrent au nom espagnol. Vengeance! fut un cri unanime.

L'atroce sévérité du duc d'Albe ne l'avait rendu que trop odieux aux flamands, lorsqu'il vint ajouter par son orgueil au mépris qu'on lui avait voué. Il fit élever sa statue en bronze au milieu de la place d'armes de la citadelle d'Anvers. Il y était représenté revêtu de ses armes, le bras droit tendu vers la ville dans une attitude menaçante. Sur le piédestal était gravée cette superbe inscription:

Les mêmes difficultés se reproduiront, il est vrai, l'année prochaine; mais en attendant on aura toujours gagné du tems, et on se tiendra prêt à profiter des événements qui pourraient faire entrevoir la possibilité d'une solution plus favorable. Et quand l'instant critique sera arrivé, quand il s'agira de demander et d'obtenir de nouveaux fonds, on se rejettera sur les difficultés des négociations entamées, on insistera sur la nécessité de ne rien précipiter; peut-être trouvera-t-on encore quelque nouvel expédient pour ajourner la solution définitive, et très-probablement on ne sera pas plus avancé, l'année prochaine, qu'on ne l'est aujourd'hui.

La Belgique ne s'en plaindra pas. L'exécution des 24 articles entraînerait pour elle l'abandon d'une grande partie du territoire dont elle est toujours en possession, ainsi que l'obligation de payer annuellement une dette de huit millions de florins. Elle n'est donc pas intéressée à une solution si prompte. Grâce au tems, l'état de fait se convertit lentement en état de droit, et si notre situation se prolonge encore quelques années, il sera très-difficile de nous faire renoncer aux avantages dont nous jouissons. Que notre gouvernement se montre donc ferme et inflexible; qu'il ne transige sur aucune des conditions stipulées dans le traité des 24 articles; qu'il tienne également la promesse qu'il a faite de ne point reconnaître la légitimité des prétentions de la Hollande relativement aux termes écus de la dette; le maintien forcé sur pied de guerre d'une armée qui a absorbé quarante millions, par année, ne doit être imputé qu'au roi Guillaume. Il est donc juste qu'il en supporte aussi la responsabilité, et que ces énormes dépenses soient portées en ligne de compte dans le règlement définitif des intérêts de la dette. Le tems de concessions est passé. La Belgique en a déjà fait trop, et elle n'est plus disposée à en faire de nouvelles.

Le JOURNAL DE LA HAYE n'a pas dit un seul mot jusqu'ici du prétendu désir du Roi de Hollande de traiter sur les bases des 24 articles. Mais le HANDELSBLAD du 21 est plus explicite et plus affirmatif à ce sujet que dans ses précédents numéros. Voici ce qu'il dit:

On écrit de La Haye, 19 mars: « On apprend de bonne part que les bruits répandus depuis quelques jours que le Roi se serait déclaré prêt à accepter les 24 articles, sont en tout conformes à la vérité, et les puissances qui ont pris part aux négociations avec la Belgique, en auraient déjà été informées par le gouvernement. On assure que S. M. serait disposée à accepter ces articles sans aucune réserve ni restriction, pourvu que le traité soit accepté par la Belgique tel qu'il est maintenant conçu. On pense que ce pas important de notre gouvernement aura une influence décisive sur les discussions et le vote des Etats-Généraux sur les crédits de guerre, d'autant plus qu'on a maintenant l'espoir fondé que ces crédits ne seront pas employés entièrement cette année. »

Les obsèques de M. Ch. Bellefroid, avocat, dont nous avons annoncé dernièrement la mort prématurée, ont eu lieu hier matin à l'église de St.-Martin. Le barreau de Liège, dont il était, comme on sait, un des membres les plus distingués, assistait en corps à cette funèbre cérémonie, qui avait aussi réuni un très grand nombre d'autres personnes; M. le gouverneur de la province, M. le bourgmestre, plusieurs membres des conseils provincial et communal, M. le général Magnan, s'y étaient également rendus. Après le service, les membres du barreau, auxquels s'est joint un public nombreux, se sont réunis dans une des salles de la cour d'appel, et M. Forgeur, bâtonnier de l'ordre des avocats, a prononcé un discours, où il a esquissé les principaux traits de la vie de M. Bellefroid; cette lecture a fait une vive impression sur les auditeurs.

Les listes des éligibles au sénat doivent être dressées tous les ans par les députations provinciales du 15 avril au 1^{er} mai. En conséquence, les personnes éligibles au sénat doivent justifier de leurs droits avant le 15 avril au plus tard, pardevant la députation permanente du conseil provincial.

Le COURRIER DE LA MEUSE annonce que le comptable qui s'est enfui en Hollande, est un sous-officier qui peut avoir emporté tout au plus 2,000 francs.

— Le prince d'Orange est attendu à St.-Petersbourg.

« A Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, gouverneur-général des Pays-Bas pour Philippe II, ministre et serviteur très-fidèle d'un très-bon roi, pour avoir éteint la rébellion, dissipé et chassé les rebelles, rétabli la religion, rendu à la justice toute son autorité et affermi la paix dans les provinces. »

Peu de temps auparavant, le duc avait reçu des mains de l'archevêque de Malines, après une messe solennelle, la toque et l'épée enrichies de pierres précieuses, que le pape lui envoya comme au défenseur de la religion!

De nouveaux impôts furent décrétés. Cette levée extraordinaire souleva de rechef le peuple. Ces impôts consistaient: 1^o dans le 10^e du prix de vente des choses mobilières; 2^o dans le 20^e du prix de vente des immeubles; 3^o dans le 100^e de la valeur de toutes espèces de biens. Ce taux était exorbitant, aussi provoqua-t-il une levée générale. Le duc, pour apaiser les esprits, fit différentes concessions et obtint des cours de Rome et de Madrid une amnistie générale pour toutes les fautes qui avaient été commises contre l'autorité du pape et du roi; mais cette amnistie renfermait tant d'exceptions qu'elle devenait illusoire. Elle produisit plus de mal que de bien.

Le duc d'Albe eut le bon esprit de sentir que la haine publique dont il était accablé, le mettait dans l'impuissance de seconder efficacement les farouches volontés de son maître. Il insista pour obtenir son rappel, Philippe II le lui accorda. Il partit chargé de l'exécution des belges. Don Louis de Requesens le remplaça. Ce gouverneur se concilia l'affection des flamands. Il fit ôter de la citadelle l'orgueilleuse statue du duc d'Albe. Mais si son caractère produisit de bons effets sur le peuple, il n'eut pas les mêmes succès dans la guerre, que contre son inclination il se vit contraint de continuer pour apaiser les provinces. Les frais énormes qu'elle entraînait, avaient épuisés les revenus du trésor de l'Etat. L'armée était dénuée. Le soldat exigea, avec arrogance le paiement de sa solde arriérée de trois ans. Preuve évidente de la mauvaise administration de Philippe II, qui pour soumettre le peuple qu'il

— On lit dans le BELGE :
Le discours de M. de Foëre et l'ovation que lui ont faite les orangistes de Gand nous rappellent involontairement que le représentant de la SOCIÉTÉ MARITIME DE BRUGES est le seul ecclésiastique du congrès constituant qui se soit prononcé contre l'exclusion à perpétuité de la maison d'Orange-Nassau.

— On écrit de Gand, 20 mars :
Le triple assassinat dont nous avons parlé hier fait l'objet de toutes les conversations. D'après l'autopsie des cadavres, les trois victimes ont péri par la strangulation; mais il paraît qu'elles n'ont succombé qu'après une lutte opiniâtre, car, le mari avait un trou à la tête et les côtes brisées; la femme présentait treize fractures pareilles. La servante a été étranglée dans son lit.

Les époux Coene tenaient une maison de débauche dont l'entrée était interdite aux militaires. Des soupçons se sont élevés sur un pompier qui depuis trois jours a déserté son corps, et qui a été vu au cabaret des victimes dans les journées de vendredi et de samedi; il a été arrêté. On a aussi lancé un mandat d'arrêt contre un remplaçant qui fréquentait la maison. Un autre individu très-mal famé, que l'on soupçonne ne pas être étranger à ce crime, est recherché avec activité. On dit même qu'une forte récompense est promise à ceux qui fourniront des renseignements sur les auteurs de cet assassinat.

— On écrit de Tournay, le 20 mars :
M. l'ingénieur Noël est venu ici, il y a quelques jours, pour s'entendre avec nos administrateurs sur l'emplacement de la station dans notre ville du chemin de fer qui se dirigera sur Lille et Gand. La position du quai des Salmes a été trouvée très convenable. L'entrée en ville aura lieu par un tunnel pratiqué dans les fortifications, à gauche du Pont-des-Trous.

Il paraît cependant que les travaux ne commenceront pas aussi vite qu'on l'avait assuré, car on doit seulement s'occuper des plans d'étude, et le gouvernement français n'a encore rien décidé relativement à l'embranchement du chemin de fer de Lille, passant par Roubaix, pour rejoindre le nôtre au-dessus de Mouscron.

— On lit dans la GAZETTE MUSICALE de Paris :
« Il vient d'arriver à Paris un violoniste belge de grand mérite, M. Prume, attaché en qualité de professeur au Conservatoire de la ville de Liège, qui a fait ses preuves musicales en nous donnant Grétry. Il paraît, d'après tout ce qu'on nous a écrit de M. Prume, que la ville de Liège a aussi droit d'être fière de cet artiste, tout jeune encore et qui prèle déjà en maître à un brillant avenir. Elle ne nous le donne pas à nous qui lui avons gardé jadis son Grétry; elle ne fait que nous le prêter. Mais nous ne le lui rendrons pas, il faut l'espérer, sans avoir obtenu de lui un concert. »

CHEMIN DE FER.

Le ministre des travaux publics, Attendu qu'au moment où la saison d'hiver touche à sa fin, il importe au public d'être instruit quelque temps à l'avance des modifications principales que subira le service du chemin de fer pour la période d'été;

Volant d'ailleurs donner aux messageries particulières le temps de se procurer les autorisations nécessaires pour se mettre en concordance avec les heures de départ et d'arrivée des convois aux diverses stations du chemin de fer,

Arrête :
Article premier. A l'expiration de la période d'hiver, le service du chemin de fer sera réglé de la manière suivante :
Les départs auront lieu,

DE BRUXELLES :

Pour Gand, à 6 h. 5 m. et 9 h. 25 m. du matin, et à 2 h. et 7 h. 25 m. de relevée.
Pour Anvers, à 6 h. 5 m., 9 h. 25 m. et 11 h. 50 m. du matin, et à 2 h., 4 h. 5 m. et 7 h. 25 m. de relevée.
Pour Liège (station d'Ans), à 6 h. 5 m. et 9 h. 25 m. du matin, et à 4 h. 5 m. de l'après-dînée.
Pour Louvain, à 7 h. 25 m. de relevée.

D'ANVERS :

Pour Bruxelles, à 6 h., 9 h. 20 m. et 11 h. 25 m. du matin, et à 1 h. 55 m., 4 h. et 7 h. 20 m. de relevée.
Pour Gand, à 6 h. et 9 h. 20 m. du matin, et à 1 h. 55 m. et 7 h. 20 m. de l'après-dînée.

avait jeté dans le désespoir, n'avait plus d'autres moyens qu'une armée espagnole, dont sans injustice, on ne saurait méconnaître ni la bravoure ni la fidélité, et pour laquelle il n'eût pas seulement l'attention de procurer la subsistance. Aussi la sédition devint générale parmi les troupes, 5,000 d'entre les plus vieux soldats se ligèrent par serment et se choisirent un chef sous les ordres duquel ils vinrent à Anvers, où ils exigèrent, avec arrogance, le paiement de la solde arriérée. Les négociants de la ville avancèrent une partie de la somme nécessaire.

Sur ces entrefaites don Louis de Requesens mourut le 6 mars 1576, sincèrement regretté de tous les gens de bien. Ce décès fut suivi d'un bouleversement général; l'anarchie dans le gouvernement, la division dans les grands, la discorde dans les provinces, la dissension dans l'armée, telle était l'affligeante situation que présentèrent les provinces Belges.

Le conseil d'état fut investi du pouvoir suprême en attendant la désignation d'un gouverneur général. Des députés de chaque province s'assemblèrent à Gand. C'est dans cette réunion que fut rédigé la célèbre pacification de Gand, qui portait entr'autres dispositions que les troupes espagnoles et toutes les autres troupes étrangères sortiraient des Pays-Bas.

Les espagnols se mutinèrent de nouveau sous le prétexte du paiement de leur solde. Le conseil d'état déclara la garnison d'Alost, qui, la première, avait levé l'étendard de la révolte, ennemie du roi et de l'état. Cette mesure énergique mit l'armée en fureur. Les députés des états firent rassembler à Gand et à Anvers des corps nombreux de milices bourgeoises afin de fermer tous les passages aux Espagnols. Un corps de ces derniers marcha au secours d'Anvers dont les habitants bloquaient la citadelle commandée par don Sanche Davila, et cherchèrent à réduire la garnison par une famine extrême qui l'obligeait à se rendre. Les troupes civiles, soit imprévoyance, soit ignorance des moyens de la guerre, se laissèrent surprendre. Les Espagnols, que le désespoir animait, et peut-être plus encore la cupidité du butin, sortirent vers minuit, le 4

Pour Ans, à 6 h. et 9 h. 20 m. du matin, et à 4 h. de l'après-dînée.
Pour Louvain, à 7 h. 20 m. du soir.

DE GAND :

Pour Bruxelles, à 8 h. et 10 h. 5 m. du matin, et à 2 h. 40 m. et à 6 h. de relevée.
Pour Anvers, à 8 h. et 10 h. 5 m. du matin, et à 2 h. 40 m. et à 6 h. de relevée.
Pour Ans, à 8 h. et 10 h. 5 m. du matin, et à 2 h. 40 m. de relevée.
Pour Louvain, à 6 h. de relevée.

DE LIÈGE (Ans).

Pour Bruxelles, Gand et Anvers, à 6 h. 55 m. et 11 h. 10 m. du matin, et à 4 h. 55 m. de relevée.

DE LOUVAIN (départ supplémentaire).

Pour Bruxelles et Anvers, à 4 h. de relevée.
Art. 2. Les départs auront lieu de Malines et de toutes les autres stations intermédiaires, au moment du passage des convois partis des points extrêmes, comme il vient d'être déterminé.

Art. 3. Le nombre des voitures de 3^e classe (waggons) sera limité par convoi, d'après les instructions données aux receveurs des stations.

Art. 4. Le jour de la mise à exécution du service tel qu'il vient d'être indiqué, sera incessamment annoncé par la voie du MONITEUR.

Bruxelles, le 18 mars 1858. NOTHOMB.

JARDIN BOTANIQUE.

Voici la liste des terrains présentés à l'administration communale de Liège, pour l'établissement d'un jardin botanique, depuis le nouvel appel fait par la voie des journaux; ils sont au nombre de 7 :

- 1^o MM. Wiliquet et Fraikin renouvellent l'offre de terrains situés rue Ste.-Véronique.
- 2^o M^{me} de Pesta Rosen renouvelle sa proposition de céder une partie de sa propriété, située à Fragnée, près de la chapelle du Paradis, au prix de frs. 25,000 l'hectare.
- 3^o MM. Jean-Louis et Félix-Guillaume Lassau, offrent leur propriété, située au faubourg St.-Laurent.
- 4^o M. Dister offre, au nom d'un propriétaire qu'il n'indique pas, diverses parcelles de terrain, situées au Laveu, le long du tracé du chemin de fer, au prix de 15,000 frs. le bonnier ancienne mesure.
- 5^o M. Berleur offre sa propriété située entre le faubourg St Laurent et la rue Jonfosse.
- 6^o M. Joiris renouvelle l'offre d'un terrain situé dans la rue Jonkeu, contenant 5 bonniers 7 verges grandes de première classe.
- 7^o M. Desmet renouvelle l'offre de sa propriété située au fond Pirette, contenant 5 bonniers.

Les anciennes propositions sont au nombre de six, savoir :

- 1^o Proposition de la famille Martial de céder 6 hectares de jardins et vergers, situés à Fragnée, au bout de la rue dite des Hours.
- 2^o Proposition de M. Froidhise de céder 4 bonniers à l'endroit dit Neuville (ruelle de Joie), au prix de 15,000 fr. le bonnier.
- 3^o Proposition de M. Forir de céder 4 hectares à Froidmont.
- 4^o Proposition de M. Dardespinne de céder 11,645 mètres à Ste.-Claire, au prix de 58,960 fr.
- 5^o Proposition de M. Masset de céder 46 mille mètres, au faubourg St.-Laurent.
- 6^o Proposition de M. Houbart de céder 2 hectares 54 ares, au faubourg Hocheporte.

Voici les objets mis à l'ordre du jour de la convocation du conseil communal, pour samedi prochain 24 du courant.

- 1^o Rapport des commissions d'instruction et de comptabilité sur la demande de nouvelles constructions à faire à l'université.
- 2^o Discussion du rapport de la commission de comptabilité sur les conditions de l'émission de l'emprunt de 2 millions.
- 3^o Cession de terrain au profit du sieur Jacob.
- 4^o Approbation du plan pour la rectification de la rue de la Syrene.

novembre 1576, de la citadelle, armés de torches, forcent les barricades, entrent dans la ville par la rue du Couvent, battent le peu de troupes qui s'opposent à leur passage, mettent le feu aux maisons et se dirigent vers la Grand'Place. Au tumulte de la bataille dans les rues, à l'horreur de l'incendie, aux cris des fuyards, vient bientôt se joindre le son lugubre du tocsin. De toutes parts le citadin accourt aux armes, défendant avec rage, pied à pied, l'agression espagnole. Dans sa marche, la horde indisciplinée affecta une licence frénétique qui se signala par le pillage, le viol, le meurtre et l'embrèvement... stratégie barbare qui semblait empruntée aux vandales. Dans la rue Haute, au pont St.-Jean, habitait un boucher du nom de Dirck Brecht; c'était une de ces têtes énergiques si communes au 16^{me} siècle. Au premier signal il était accouru, avec ses deux fils, au secours de ses voisins. Armés de leurs redoutables arquebuses et de leurs larges couteaux, ces trois braves citoyens défendirent avec un courage héroïque le pont St.-Jean. Forcés de céder au nombre, ils sont refoulés dans la rue Haute; leurs maisons furent incendiées. Chaque pas le nombre des combattants grossissait, mais dans cette rue étroite, attaquée à la fois sur une foule de points, la défense était peu puissante. C'est au coin de la rue au Sucre et du marché aux Cordes que le vaillant Dirck Brecht réserve toute sa force; il sentait toute l'importance de cet étroit passage. Toi, disait-il, à son fils cadet, ici au coin de la rue Haute; toi, ordonna-t-il à son fils aîné, va diriger la défense du canal au Sucre, déjà en feu, poste important qui couvre les derrières de l'Hôtel-de-Ville; tu ne le quitteras qu'à la mort... Soit tranquille, mon père, répondit David Brecht. Le combat s'engagea sur cet étroit espace avec un acharnement qui tenait de la rage... Le carnage fut horrible... Chaque maison était devenue une citadelle d'où pleuvaient, sur les espagnols, des meubles, des pierres, l'eau bouillante, des charbons ardens qui transformèrent la rue en une épouvantable fournaise. Un horrible incendie vient encore ajouter à l'horreur de ce drame sanglant! Malgré des efforts inouïs et un courage héroïque les bourgeois ne purent résister à l'impétuosité de l'attaque

5^o Demande d'un crédit pour dépenses occasionnées par les mesures de précautions prises dans la saison rigoureuse.

6. Communication de la correspondance du collège avec les hospices au sujet du couvent des Clarisses.

7^o Nomination d'un garde-de-ville en remplacement du sieur Renard.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain vendredi 23 mars 1858, CASANOVA, vaudeville. — Le premier acte de GULLAUME TELL, grand opéra. — Les DEUX DIVORCES, vaudeville.

Dimanche, abonnement suspendu, la 4^e représentation de la JUIVE. L'administration a l'honneur de prévenir le public, que les trois premiers bancs du parquet sont numérotés, ainsi que le premier banc de la galerie du centre.
On peut retenir des places à l'avance au bureau de location.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 21 MARS.

Naissances, 2 garçons, 5 filles.
Décès : 1 garçon, 4 filles, 1 homme, savoir :
Dieudonné J. Bartholomé, âgé de 52 ans, journalier, rue Ste.-Ur- sule, époux de Marie Françoise, Deremouchamps.

ANNONCES.

NOUVELLES SARCELLES AU MORIANE, rue du Stockis.

POISSONS DE MER AU MORIANE, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

CABILLAUDS, Rivets, Flottes, Elibottes, Soles. Chez ANDRIEN.

Cabillauds, Rivets, Rayes, Flottes, Elibottes, Soles, Playes, chez PERET, rue Ste.-Ur- sule.

Les trois MAISONS sises à Liège, rue sur le Mont, cotées 791.792 et 806, n'ayant pas été adjudgées, seront RÉEX- POSES le MARDI 27 MARS courant, à 10 heures, en l'étude de M^e DUSART, notaire.
On peut dès-à-présent traiter de gré-à-gré. 452

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON, située à St-Gilles, vis-à-vis de l'église, cotée 1145, avec cour, fournil et un jardin de deux verges entouré de murs.
S'adresser à M^e Dusart, notaire, à Liège. 595

POURBAIX,

CHIRURGIEN-DENTISTE, RUE S^t-HUBERT, N^o 594, A LIÈGE.
Préviens les personnes qui voudraient le consulter, qu'il reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

G. PHILIPPE a l'honneur de prévenir messieurs les voyageurs et étrangers que depuis la 1^{re} janvier 1858, il a quitté l'Hôtel de Flandre pour occuper l'Hôtel de BELLE-VUE, ci-devant Hôtel d'Allemagne, rue sur la Batte. Cet établissement étant situé avantageusement au centre de la ville et réunissant remise et écurie pour trente chevaux, il ose espérer que la modicité de ses prix et son exactitude lui mériteront la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs ordres. 452

A LOUER pour en jouir de suite, UNE GRANDE MAISON,

A PORTE COCHÈRE, située au faubourg Ste.-MARGUERITE, à Liège, consistant en bâtimens d'habitation, magasin, cour, citerne, pompe, écurie, 7 pièces aux étages, grands greniers, une prairie de 18 verges grandes et un jardin de 5 ver. gr. plantés d'arbres en plein rapport, le tout ne formant qu'un ensemble.
S'adresser au notaire BIAR. 465

des Espagnols. Dirck Brecht et ses vaillans fils moururent à leur poste les armes à la main.

Les magistrats d'Anvers se devouèrent avec une magnanimité dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nous. Tous soutinrent vaillamment le choc des agresseurs. Ce fut, surtout au Canal au Sucre qu'on fit des prodiges de valeur. Magistrats et officiers de la milice bourgeoise, tous remplirent dignement leur devoir, tous moururent sur le champ de bataille, le maréchal d'Anvers, le bourgmestre de la ville, Jean Van der Meeren, et l'élite de la noblesse, y trouvèrent une mort glorieuse! Vainqueur sur tous les points, l'ennemi envahit la Grand'Place; le este des soldats citoyens chercha un abri dans l'Hôtel de Ville dont il fournit un dernier rempart. Ils tirèrent, par toutes les fenêtres, sur les Espagnols qui, pour se soustraire aux traits de l'ennemi, mirent le feu à cet asile. L'Hôtel de Ville, construit en marbre et qui était un des plus beaux édifices de l'Europe, fut la proie des flammes avec tout ce qu'il renfermait! L'embrèvement dévora le plus riche quartier de la ville. La rue Haute, celle de Pierre Pot, le Canal au Sucre, la rue aux Pommes, la rue au Fromage, celle des Orfèvres, une partie de la Grand'Place et de la rue de Tournai, furent consumés par les flammes! Les habitants fuyaient de toutes parts pour échapper au glaive du soldat qui était sans miséricorde... d'autres cherchèrent à échapper à l'horreur du feu qui les entourait de tous côtés, et le plus grand nombre se vit réduit à l'horrible alternative du fleuve...

Les Espagnols y perdirent l'élite de leurs soldats et un grand nombre d'officiers supérieurs. On porte le chiffre des morts dans cette affreuse boucherie à plus de 7,000.

La ville fut livrée, pendant trois jours, à un pillage effroyable, et le soldat, impitoyablement acharné à sa proie, tortura tout ce qui tombait vivant sous sa main... Ce sac épouvantable ne cessa que lorsque la soldatesque était plutôt excédée de fatigue que rassasiée de sang et de rapine. La perte occasionnée est évaluée à plus de deux millions d'écus d'or.

AVIS.

MADAME BAGE-MEURA a l'honneur d'informer le public que, par suite d'arrangements pris avec sa sœur, elle vient d'**OUVRIER**, pour son propre compte, rue de la Régence, n° 6, joignant les demoiselles Nalinne, un **MAGASIN DE MODES**, Lingerie et Nouveautés. On peut se procurer chez elle, à un prix raisonnable, les objets les plus nouveaux et de meilleur goût. On **DEMANDE** au même n°, des **DEMOISELLES** sachant travailler dans les Modes. 450

LE MERCREDI 28 MARS 1858, à dix heures,

La D^{me} M. C. STASSART fera vendre à la ferme de LOUVOIE (entre Grâce et Jemeppe), à la recette de M^r HOUBAER, notaire à Seraing,

tout le mobilier

provenant de la succession de sa mère, consistant en : six chevaux de 1^{re} qualité, six vaches, quatre truies pleines, dix nourains, dix bêtes à laine, charrettes, tombereaux, herse, charrues, et tous les attirails de labour dépendants de ladite ferme, plus les meubles-meublans.

A CRÉDIT. 449

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

La MAISON sise à Liège, faubourg St.-Gilles, portant le N° 286, joignant de deux côtés et de derrière au sieur Delinée, ayant été surenchérie, SERA DÉFINITIVEMENT exposée en VENTE aux ENCHÈRES par le ministère de M^r GILKINET, le LUNDI 26 MARS 1858, à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix des cantons sud et ouest de la ville de Liège, située Mont-St-Martin, N° 607, sur la mise à prix de 5150 frs.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, N° 588, dudit M^r GILKINET. 598

En vertu de différents jugements rendus par le tribunal civil de 1^{re} instance séant à Liège, et d'un arrêt de la cour d'appel,

Les héritiers de Vincent DEMEUSE, feront VENDRE aux enchères, le 25 avril prochain à 10 heures du matin, devant M. le juge de paix du quartier de l'Est de cette ville de Liège, en son bureau, rue derrière le Palais, n° 445, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis par l'un desdits jugemens.

une Maison, n. 163,

Appendices et dépendances, avec jardin et houblonnière, mesurant 25 ares 92 centiares, situés en basse Wez, commune de Liège, presqu'en face du nouveau Casino, joignant d'un côté au sieur Heptia, d'un autre au sieur Magnée.

On peut prendre connaissance des conditions de la vente au bureau de la justice de paix et en l'étude dudit notaire, où se trouvent les titres de propriété. 451

VENTE

DE

Terres Labourables.

MERCREDI 4 AVRIL 1858, (au lieu du MARDI 15 AVRIL, comme un avis antérieur l'a porté), A 9 HEURES DU MATIN,

Par devant M. le juge-de-paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont-Saint-Martin, n° 607,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le notaire BIAR, à la VENTE aux enchères,

DES

Pièces de Terre

DONT LE DÉTAIL SUIT :

1^{er} LOT.

Une PIÈCE DE TERRE, située à VOTTEM, en lieu dit Fond-des-Forges, contenant trois verges grandes cinq petites, exploitée par Fouarge.

2^{me} LOT.

Une IDEM, située en la commune d'Ans, en lieu dit Ruelle aux Cailloux, contenant 10 verges grandes 10 petites, exploitée par Colleye.

3^{me} LOT.

Une IDEM, située à Rocour, en lieu dit campagne D'El-pice, contenant 6 verges grandes 14 petites, exploitée par Fouarge.

4^{me} LOT.

Une IDEM, située au même lieu, contenant 5 verges gr. 14 pet., exploitée par Fouarge.

5^{me} LOT.

Et une IDEM, située en la même commune de Rocour, lieu dit entre les Deux Brassines, contenant 2 bonniers 18 verges grandes 8 petites, exploitée par Fouarge et Malaise. Le cahier des charges est déposé tant chez M. le juge-de-paix qu'en l'étude du notaire susdits. 598

VENTE D'IMMEUBLES,

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

LUNDI 2 AVRIL PROCHAIN, à une heure de relevée, A l'enseigne du Chapeau-Vert, près du pont à Lamine, devant M. le juge-de-paix du canton de Waremme, les héritiers de feu M. André FLORENVILLE, feront VENDRE aux enchères publiques,

Par le notaire JAMOULLE, à ce commis,

Les Immeubles

CI-APRÈS,

SITUÉS A HODEIGE ET UNE PARTIE A GRANDVILLE, SAVOIR :

1^{er} lot. — Une MAISON avec jardin et dépendances, contenant environ 26 ares, au chemin de Hodeige, à Lamine.

2^{me} lot. — Un VERGER, au même lieu, en face du lot précédent, contenant 19 ares.

3^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE labourable, en lieu dit Entre les deux Havées, contenant 11 ares.

4^{me} lot. — Une AUTRE, en lieu dit Dessous la Voie de Lens, contenant 52 ares 50 centiares.

5^{me} lot. — Une AUTRE de 59 ares, en lieu dit à la Sate.

6^{me} lot. — Une AUTRE de 15 ares, au même endroit.

7^{me} lot. — Une AUTRE aussi de 15 ares, en lieu dit Parfond Val.

8^{me} lot. — Une AUTRE de 48 ares, en lieu dit Fond de la Tombe.

9^{me} lot. — Une AUTRE de 9 ares, en lieu dit au Pirreux ou au-delà du Vert Fossé, vers Lens.

10^{me} lot. — Une AUTRE de 59 ares, en lieu dit vers le Vert Fossé.

11^{me} lot. — Une AUTRE de 64 ares, partie et formant les deux tiers d'une de 96 ares, audit lieu de la Sate.

12^{me} lot. — Une AUTRE, en lieu dit au Pirreux, contenant 70 ares.

13^{me} lot. — Une AUTRE, au même lieu, contenant 65 ares.

14^{me} lot. — Une AUTRE de 53 ares, au même endroit et tenant au lot précédent.

15^{me} lot. — Et finalement une de 17 ares, en lieu dit à la Voie de Fize.

Les 7^{me} et 10^{me} lots sont situés sur le territoire de Grandville, les autres sur celui de Hodeige.

Cette vente présente toutes les garanties désirables, et on accordera des facilités pour le paiement. S'adresser au notaire et juge-de-paix prénommés, ainsi qu'au notaire DUBOIS, à Fexhe-le-Haut-Clocher, dépositaire des titres. 460

Vente définitive DE MAISONS, A SERAING.

LE 27 MARS 1858, à 10 heures du matin,

En l'étude et par le ministère de M^r GILON, notaire à Seraing-sur-Meuse, MM. E. et A. MAGNERY feront VENDRE aux enchères :

1^o UNE BELLE MAISON, composée de plusieurs pièces, cour et grande écurie propre au commerce et bien achalandée comme auberge de bateliers.

2^o Une idem avec cour et fournil en très-bon état.

3^o Une idem avec cour et bâtiments derrière.

4^o Une autre avec jardin.

5^o DEUX PETITES MAISONS avec cour et étable, situées au hameau de la Boverie, même commune.

Les quatre premières sont avantageusement situées aux bords de la Meuse et de la grande route. Cette vente sera faite en six lots libres de charge, et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire. 425

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

la Belle Propriété

DU

CHATEAU DE STRIVAY.

SITUÉE COMMUNE DE PLAINEVEAUX.

Cette belle propriété se compose d'un beau château, consistant en grands salons, cabinets, chambres à coucher, écuries, étables, remises, jardins légumier et d'agrément, corps de ferme avec environ soixante bonniers de prairies, vergers et terres à labour.

Tous ces bâtiments sont construits en pierres et briques et couverts en ardoises et sont dans le meilleur état.

Cette vente présente toute sécurité, et l'acquéreur pourra obtenir de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour voir les conditions, en l'étude de M^r NIHOUL, notaire à Seraing, et place St. Barthélemy, n. 610, à Liège.

REVENTE

PAR

suite de surenchère.

SAMEDI 24 MARS 1858, à 10 heures du matin,

Il sera procédé, par le ministère de M^r MOXHON, notaire à Liège, rue Hors-Château, à la revente par suite de surenchère :

1^o D'une BELLE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue du Pont, n° 880, portant l'enseigne des Trois Couronnes, sur la mise à prix de 20,600 francs.

2^o D'une MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue devant la Boucherie, n° 874, occupée par M. Monin, moyennant un loyer de 600 francs, sur la mise à prix de 8,500 frs.

3^o D'une MAISON, sise à Liège, faubourg St.-Gilles, n° 945, occupée par M. Goffette, sur la mise à prix de 2,100 francs.

4^o D'une RENTE annuelle et perpétuelle de 114 francs 6 c., libre de retenue, rachetable au 24^e denier, due par M. Lambert Hellebosse, dit Dubois, et la dame Catherine Minette, son épouse, négociants, faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, sur la mise à prix de 2220 francs.

S'adresser pour connaître les prix et conditions audit notaire MOXHON. 442

BOURSES.

PARIS, LE 20 MARS.

Trois p. c.	80 10	Actions réunies	1000
Quatre p. c.	—	Différée ancienne	5 5/4
Cinq p. c.	107 90	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque	2650	Dettes actives	21 5/8
Obl. vil. de Par.	1160	Id. passive	4 5/8
Emprunt belge	104 1/4	Emp. rom.	101 7/8
Société Générale	—	Rente de Naples	99 5/5
Banque de Belgiq.	1470	Empr. portugais	—
Mutualité	—	Miguéliste	—

LONDRES, LE 19 MARS.

3 1/2 consolidés	95 1/8	Différées	8
BELGE. 1852, c. d.	—	Passives	5
HOLL. Dette active	55	RUSSE	—
PORTUG. 5 p. c.	50 1/2	BRESIL	79
Id. 3 p. c.	20 1/2	MEXICAINS 5 p. c.	28 3/4
Esp. Emp. 1854	21 1/8		

AMSTERDAM, LE 20 MARS.

HOLL. Dette active	101 7/8	Certific. à Amsterd.	—
Dito 2 1/2	55 1/8	Portug. L. R. 500	—
Différée	—	Portug. L. de Rd. 50	—
Billet de change	25 5/8	ESPAGNE. E. Ard.	19 5/16
Obl. synd. d'am	95 5/8	Dito grad.	5
Id. 5 1/2	79 1/2	Dettes différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	184 5/8	Id. nouv.	—
Id. nouvelle	—	Id. passive	—
Russie. Hope et Co	105 5/8	AUTR. Métall. 5	102 1/8
Id. 1829, 5	—	BRES. Obl. à Lond.	76 1/4
nsc r. au gr. livre	69 5/8		

ANVERS, LE 21 MARS.

ANVERS. Det. act.	104	A PRUSSE. Em. à Berl.	115 1/2	P
Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	93 1/8	
Empr. de 48 mill.	101 1/8	A ET. ROM. Lev. 1852	100 7/8	P
Id. de 50 mill.	94 1/8 et	P Cert. à A. 1854	100	P
HOLL. Dette active	55			
Rente rembours.	99 1/2	A CHANGES.		
Autriche. Métall.	106	A Amsterdam. C. jours	pair.	
Lots de fl. 100	511	P Id. 5 mois	—	
Id. 250	450	P Id. 3 mois	—	
Id. 500	727	P Rotterdam. C. jours	pair.	
Polog. Lots fl. 500	116	A Id. 5 mois	—	
Id. 250	159 5/4	A Paris. C. jours	—	
BRES. Em. L. 1854	76	Id. 5 mois	7/8 0/0	P
ESPAGNE. Ardoins	18 7/8 à 5/4 et A	Londres. C. jours	40/4	
Dette passiv. 1854	—	Id. 2 mois	40/1	
Différée	6 1/8	P Francfort. C. jours	53 5/4	
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2	A Id. 5 mois	—	
Dito à L.	74 1/2	P Bruxelles et Gand	1/8	

BRUXELLES, LE 21 MARS.

Dette active 2 1/2	54 1/4	A Brasseries	—	
Emp. Rothschild	101	A Tapis	111	A
Fin courant	101	A Fer d'Ougrée	—	
Emp. de 50 mill.	94 1/4	P Mutualité	117 1/2 et	P
Fin courant	94 1/4	P S. C. Bruges	—	
Emp. de 1852 (4)	98 1/2	Monceaux	—	
Act. de la Soc. G.	840	P Act. Réunies	106	P
Emp. de Paris	1770	P Borinage	100 1/2	P
S. de Comm. de c.	164 1/2 et	P Houyoux	—	
B. de Belgique	150	P Papeterie	—	
C. de S. et Oise	109 1/4	A Lits de Fer	—	
Hauts-Fourneaux	155	P Luxembourg	105	A
Banque Foncière	105 1/2 et	A Herve	120	P
Idem	98 1/2	P Ch. de Fer de Col.	1060	P
Flenu	225	P Ch. de B. M. et B.	120	A
Hornu	150	P Asphalt.	—	
Schessin	135 et	P Holl. Dette active	54 5/8	A
Soc. Nationale	150	A Losrenten inscrit.	99 7/8	
Levant du Flenu	180	A Autriche. Métalliq.	106	A
Ougrée	110 1/2	A Naples. C. Falcon	95	P
Sars-Longscham	170	A Espagne. Ardoins	18 5/4	P
Chemin de Fer	—	Fin courant	—	
Vennes	—	A Prime un mois	18 5/4 D. 1 P	
St-Léonard	107 1/2	A Différée de 1850	—	
Chatelaineau	147	Idem de 1855	—	
Verreries	150	Passives	—	
Betteraves	125	Brésil. E. de Roth	—	
Verr. de Charl.	—	A Rome. E. de 1855	100 5/8	
L'Espérance	122			